Xtra.Mini Remote Control



Notre Xtra.Mini Remote Control vous permet d'améliorer la sécurité de votre piste à moindres frais. Cette mini télécommande comporte 6 boutons, chacun avec une fonction spécifique.

Grâce au cordon à clé fourni, vous pouvez transporter l'unité Xtra.Mini Remote Control très facilement à proximité de la piste.

Utilisation

L'unité Xtra.Mini Remote Control peut être utilisée en mode carburant ou en mode EV. Pour plus d'informations, voir la configuration.
Par défaut, l'unité Xtra.Mini Remote Control est configurée pour les karts à carburant.

Les boutons de vitesse ont des valeurs de TPM fixes pour les karts à carburant:

Bouton	*Fonction en mode carburant*
SPD1	***Tous les karts à carburant à 2 100 TPM (vitesse 1)***
SPD2	***Tous les karts à carburant à 3000 TPM (vitesse 2)***
SPD3	***Tous les karts à carburant à 4000 TPM (vitesse 3)***
SPD4	***Vitesse illimitée pour tous les karts à carburant***
STOP	***Arrêt de tous les karts***

Pour les karts EV, l'unité Xtra.Mini Remote Control peut configurer les vitesses 1 à 4. La vitesse réelle dépend de la configuration du tableau de commutation et des paramètres de la commande du moteur. Ces paramètres ne sont pas couverts par ce manuel et ne peuvent pas être configurés au moyen de l'unité Xtra.Mini Remote Control.

Les boutons de vitesse ont des valeurs de vitesse fixes pour les karts EV:

Bouton	*Fonction en mode EV*
SPD1	***Tous les karts EV à la vitesse 1***
SPD2	***Tous les karts EV à la vitesse 2***
SPD3	***Tous les karts EV à la vitesse 3***
SPD4	***Tous les karts EV à la vitesse 4***
STOP	***Arrêt de tous les karts***

Lorsque l'unité Xtra.Mini Remote Control a envoyé correctement une commande de vitesse ou d'arrêt, son voyant clignote brièvement.

En cas de faible charge de la pile dans l'unité Xtra.Mini Remote Control, le voyant clignote 4 fois après avoir tenté d'envoyer une commande de vitesse ou d'arrêt. Dans ces circonstances, la transmission correcte de la commande n'est pas garantie.

Configuration

Par défaut, l'unité Xtra.Mini Remote Control est configurée pour des karts à carburant, les pistes A, B, C et D étant activées.
Pour modifier la configuration de l'unité Xtra.Mini Remote Control, maintenez la touche **SHIFT** enfoncée jusqu'à ce que le voyant reste allumé.
Pour passer d'une piste active à l'autre, appuyez sur les touches **SPD**; pour passer des karts à carburant aux karts EV et inversement, appuyez sur la touche **STOP**.
Lorsque vous avez entré les configurations requises, appuyez à nouveau sur la touche **SHIFT** pour valider vos sélections.
Si vous n'appuyez pas à nouveau sur la touche **SHIFT** dans un délai de 10 secondes, l'unité Xtra.Mini Remote Control revient en mode normal et les modifications ne sont pas enregistrées.

Bouton	*Configuration*	*Voyant clignotant deux fois*	*Voyant clignotant une fois*
SPD1	***Passe à la piste A***	***Piste A activée***	***Piste A désactivée***
SPD2	***Passe à la piste B***	***Piste B activée***	***Piste B désactivée***
SPD3	***Passe à la piste C***	***Piste C activée***	***Piste C désactivée***
SPD4	***Passe à la piste D***	***Piste D activée***	***Piste D désactivée***
STOP	***Bascule entre les karts à carburant et les karts EV***	***Karts à carburant sélectionnés***	***Karts EV sélectionnés***

Portée de fonctionnement

La portée de l'unité Xtra.Mini Remote Control est inférieure à celle de l'unité Xtra.Remote Control, en raison des limites de la pile. Pour prolonger la portée de l'unité Xtra.Mini Remote Control, vous pouvez utiliser un Xtra.Range Extender/point d'accès.

Remplacement de la pile

Pour remplacer la pile, utilisez un tournevis standard de dimension/type PH0. Dévissez l'arrière de l'unité Xtra.Mini Remote Control. Veillez à ne pas perdre la vis ni la cale en mousse. Retirez avec précaution la pile usagée. Glissez la pile neuve dans le compartiment à pile.





Attention : utilisez uniquement des piles bouton au lithium CR2430 pour remplacer la pile.

Spécifications

Boutons	6, 4 pour les vitesses, 1 pour l'arrêt et 1 pour la configuration
Pistes	Toute combinaison de 4 pistes
Attribution des fonctions	Fixe
Commande de limite de vitesse karts CARBURANT (tous les karts uniquement)	Arrêt, 2 100, 3 000, 4 000 TPM, aucune limite
Commande de limite de vitesse karts EV (tous les karts uniquement)	Arrêt, Vitesse 1, 2, 3, aucune limite
Commandes supplémentaires	Sur demande
Indicateur	Voyant LED faible puissance
Portée de fonctionnement	50 m*
Piles	1 pile bouton au lithium CR2430
Dimensions (L x l x H)	76,5 x 43,5 x 18,5 mm
Poids	20 g, pile incluse
Température de fonctionnement	0 à +55 degrés Celsius
Humidité de fonctionnement	Max 85 % relative
Classe de protection IP	41

** La portée de fonctionnement de l'unité Xtra.Mini Remote Control dépend de l'utilisateur, de sa façon de porter l'émetteur, de l'emplacement et d'autres conditions.*

Garantie

1. *De Haardt Electronic Engineering BV garantit pendant 12 mois, à compter de la livraison des biens vendus ou fournis pour utilisation, que lesdits biens peuvent effectuer les tâches décrites dans les manuels, les descriptions et la documentation ;*

2. *La garantie définie aux présentes est limitée, à la discrétion de De Haardt Electronic Engineering BV, à la réparation gratuite des défauts de matériau et de fabrication dans les ateliers de De Haardt Electronic Engineering BV, à la fourniture gratuite de pièces neuves, avec reprise et acquisition des pièces défectueuses, ou à l'application d'une réduction de prix, convenue avec l'autre partie, aux biens vendus ou fournis pour utilisation. De Haardt Electronic Engineering BV ne peut en aucune circonstance être contraint de se rendre sur le lieu de livraison des biens pour établir les défauts invoqués par l'autre partie. De même, De Haardt Electronic Engineering BV ne peut être contraint d'effectuer des réparations en dehors de ses propres ateliers.*

3. *La garantie mentionnée au troisième paragraphe ne couvre pas les frais de démontage, de main-d'œuvre, de transport et de déplacement, dans le sens le plus général de tous ces termes. Ces frais sont facturés dans tous les cas.*

4. *La garantie devient nulle et non avenue si :*
   des modifications aux biens vendus ou fournis pour utilisation par De Haardt Electronic Engineering BV ont été apportées par d'autres parties que De Haardt Electronic Engineering BV ou des personnes expressément autorisées par De Haardt Electronic Engineering BV, sauf après consentement écrit de De Haardt Electronic Engineering BV aux dites modifications ;
   les défauts des biens vendus ou fournis pour utilisation par De Haardt Electronic Engineering BV résultent :
   d'une négligence de maintenance, par l'autre partie ou par des utilisateurs tiers, des biens vendus ou fournis pour utilisation ;
   d'une utilisation inappropriée ou non conforme aux instructions fournies par De Haardt Electronic Engineering BV pour l'installation des biens ;
   d'une utilisation incompétente et/ou d'un abus, par l'autre partie ou par des utilisateurs tiers, des biens vendus ou fournis pour utilisation ;
   d'une usure normale ;
   de réparations ou remplacements effectués par des personnes non expressément autorisées par De Haardt Electronic Engineering BV, sauf après consentement écrit de De Haardt Electronic Engineering BV aux dits remplacements ou aux dites réparations.

5. *Les travaux non couverts par la garantie définie aux présentes sont facturés à l'autre partie conformément aux tarifs en vigueur de De Haardt Electronic Engineering BV.*

6. *Nonobstant les dispositions des paragraphes précédents, la garantie fournie par De Haardt Electronic Engineering BV ne s'étend pas au-delà de toute garantie accordée à De Haardt Electronic Engineering BV par le fabricant ou fournisseur des matériels et/ou logiciels concernés et appliquée pour De Haardt Electronic Engineering BV. De Haardt Electronic Engineering BV s'engage, sur demande de l'autre partie, à informer ladite partie du contenu des contrats passés entre De Haardt et ses fournisseurs.*